

Désignation de l'entreprise		RECIF TECHNOLOGIES		Néant <input type="checkbox"/> *	
				Exercice N	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 1 300 000)	DA		1 300 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport,	DB			
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence <input type="checkbox"/> EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD		200 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours <input type="checkbox"/> B1)	DF			
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* <input type="checkbox"/> EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH		6 508 149	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI		3 469 198	
	Subventions d'investissement	DJ			
Provisions réglementées *	DK				
	TOTAL (I)	DL		11 477 347	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		113 940	
	Provisions pour charges	DQ			
	TOTAL (III)	DR		113 940	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs <input type="checkbox"/> EI)	DV		464 899	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		5 315 210	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX		1 834 482	
	Dettes fiscales et sociales	DY		521 831	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ			
Autres dettes	EA		21 184		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
	TOTAL (IV)	EC		8 157 606	
	Ecart de conversion passif *	ED			
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE		19 748 893	
RENVIS	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont	Réserve spéciale de réévaluation (1959)	IC		
		Écart de réévaluation libre	ID		
		Réserve de réévaluation (1976)	IE		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG		2 728 329		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

**COPIE CERTIFIÉE
CONFORME
A L'ORIGINAL**

3

COMPTE DE RÉSULTAT DE L' EXERCICE (En liste)

Désignation de l'entreprise : RECIF TECHNOLOGIES				Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N				
		France	Exportations et livraisons intracommunautaires		Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB	FC	
	biens *	FD	105 089	FE	15 210 464	
	Production vendue				FF	
	services*	FG	9 350	FH	219 718	
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	114 439	FK	15 430 182	
	Production stockée*				FL	
	Production immobilisée*				FM	
	Subventions d'exploitation				FN	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)				FO	
	Autres produits (1) (11)				FP	
				FQ		
				FR		
	Total des produits d'exploitation (2) (I)				17 001 811	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*				FS	
	Variation de stock (marchandises)*				FT	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*				FU	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*				FV	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*				FW	
	Impôts, taxes et versements assimilés*				FX	
	Salaires et traitements*				FY	
	Charges sociales (10)				FZ	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations			HS	GA
		- dotations aux amortissements* (dont amortissement fonds de commerce)				GB
		- dotations aux provisions				GC
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GD
	Autres charges (12)				GE	
				GF		
	Total des charges d'exploitation (4) (II)				13 326 145	
				GG	3 675 666	
	1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)					
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*				(III) GH	
	Perte supportée ou bénéfice transféré*				(IV) GI	
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK	
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL	
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM	
	Différences positives de change				GN	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO	
					GP	
	Total des produits financiers (V)				177 809	
					314 003	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ	
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	
	Différences négatives de change				GS	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT	
					GU	
	Total des charges financières (VI)				15 087	
					298 916	
	2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)					
					3 974 582	
	3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)					

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME
A L'ORIGINAL

4

COMPTE DE RÉSULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

N° 2053-SD 2024

Désignation de l'entreprise RECIF TECHNOLOGIES		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	59 715
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	1 193
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	60 908
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	1 193
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	1 193
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	59 715
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	118 826
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	446 273
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	17 376 723
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	13 907 525
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	3 469 198
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont produits de locations immobilières	HY	
	(2) Dont produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont - Crédit - bail mobilier *	HP	
	(3) Dont - Crédit - bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	(6ter) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	11 133
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles facultatives A6 obligatoires A9 dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8			
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Reprise participation		59 715	
Produit de cession actif		1 193	
valeur comptable actif cédé	1 193		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
	Charges antérieures	Produits antérieurs	
COPIE CERTIFIÉE CONFORME A L'ORIGINAL			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032.

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise : RECIF TECHNOLOGIES										Néant <input type="checkbox"/> *					
CADRE A			IMMOBILISATIONS			Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations							
						1		2		3					
								Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I			CZ		D8		D9	819 552			
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II			KD	299 165	KE		KF				
CORPORELLES	Terrains						KG		KH		KI				
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants L9				KJ		KK		KL				
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants M1				KM		KN		KO				
	Installations générales, agencements* et aménagements des constructions			[Dont Composants M2				KP		KQ		KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels			[Dont Composants M3				KS	1 274 922	KT		KU	70 391		
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *						KV	449 457	KW		KX			
		Matériel de transport *						KY	23 534	KZ		LA			
		Matériel de bureau et mobilier informatique						LB	95 390	LC		LD	35 805		
		Emballages récupérables et divers *						LE		LF		LG			
	Immobilisations corporelles en cours						LH		LI		LJ				
	Avances et acomptes						LK		LL		LM	8 186			
	TOTAL III						LN	1 843 304	LO		LP	114 382			
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						8G		8M		8T			
Autres participations						8U	101 000	8V		8W	26 085				
Autres titres immobilisés						1P		1R		1S					
Prêts et autres immobilisations financières						1T	35 144	1U		1V					
TOTAL IV						LQ	136 144	LR		LS	26 085				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						ØG	2 278 613	ØH		ØJ	960 019				
CADRE B			IMMOBILISATIONS			Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Révaluation légale* ou évaluation par mise en équivalence					
						1		3		4					
						par virement de poste à poste		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice					
INCORP.	Frais d'établissement et de développement			TOTAL I			IN		CO	285 895	DO	533 657	D7		
	Autres postes d'immobilisations incorporelles			TOTAL II			IO		LV		LW	299 165	1X		
CORPORELLES	Terrains						IP		LX		LY		LZ		
	Constructions	Sur sol propre						IQ		MA		MB		MC	
		Sur sol d'autrui						IR		MD		ME		MF	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions						IS		MG		MH		MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						IT		MJ	1 140 075	MK	205 239	ML		
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agencés, aménagements divers						IU		MM		MN	449 457	MO	
		Matériel de transport						IV		MP	23 534	MQ		MR	
		Matériel de bureau et informatique, mobilier						IW		MS		MT	131 195	MU	
		Emballages récupérables et divers*						IX		MV		MW		MX	
	Immobilisations corporelles en cours						MY		MZ		NA		NB		
Avances et acomptes						NC		ND		NE	8 186	NF			
TOTAL III						IY		NG	1 163 609	NH	794 077	NI			
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence						IZ		ØU		M7		ØW		
	Autres participations						1Ø		ØX	26 085	ØY	101 000	ØZ		
	Autres titres immobilisés						11		2B		2C		2D		
	Prêts et autres immobilisations financières						12		2E	35 144	2F		2G		
	TOTAL IV						13		NJ	26 085	NK	136 144	2H		
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)						14		ØK	1 475 589	ØL	1 763 043	ØM			

COPIE CERTIFIEE
CONFORME
A L'ORIGINAL

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise		RECIF TECHNOLOGIES						Néant <input type="checkbox"/> *	
CADRE A		SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *							
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice	
Frais d'établissement et de développement		CY		EL	566 743	EM	285 895	EN	280 848
Fonds commercial		RE		RF		RI		RJ	
Autres immobilisations incorporelles		PE	245 014	PF	3 557	PG		PH	248 571
TOTAL I		RK	245 014	RM	570 300	RN	285 895	RO	529 419
Terrains		PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre	PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui	PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions	PV		PW		PX		PY	
Installations techniques, matériel et outillage industriels		PZ	654 124	QA	303 501	QB	838 853	QC	118 772
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales, agencements, aménagements divers	QD	430 636	QE	6 500	QF		QG	437 136
	Matériel de transport	QH	19 424	QI	2 918	QJ	22 341	QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	QL	88 219	QM	12 835	QN		QO	101 054
	Emballages récupérables et divers	QP		QR		QS		QT	
TOTAL II		QU	1 192 403	QV	325 754	QW	861 195	QX	656 962
TOTAL GÉNÉRAL (I + II)		ØN	1 437 416	ØP	896 055	ØQ	1 147 090	ØR	1 186 381
CADRE B		VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES							
Immobilisations amortissables	DOTATIONS				REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements	M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6		
Fonds commercial	RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV		
Autres immob. incorporelles	N7	N8	P6	P7	P8	P9	Q1		
TOTAL I	RW	RX	RY	RZ	SB	SC	SD		
Terrains	Q2	Q3	Q4	Q5	Q6	Q7	Q8		
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3	R4	R5		
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1	S2	S3		
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8	S9	T1		
Inst. techniques mat. et outillage	T3	T4	T5	T6	T7	T8	T9		
Autres immobilisations corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4	U5	U6		
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2	V3	V4		
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9	W1	W2		
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7	W8	W9		
TOTAL II	X2	X3	X4	X5	X6	X7	X8		
Frais d'acquisition de titres de participations	NL			NM			NO		
TOTAL III									
Total général (I + II + III)	NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV		
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)	NW			NY			NZ		
Total général non ventilé (NS + NT + NU)									
Total général non ventilé (NW - NY)									
CADRE C		COPIE CERTIFIÉE							
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *		Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à évaluer						Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations						SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice N° 2032

7

PROVISIONS INSCRITES AU BILAN

Désignation de l'entreprise RECIF TECHNOLOGIES Néant *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS : Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS : Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4				
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC				
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF				
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI				
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO				
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	D3	D4	D5	D6				
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM				
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TQ	TR				
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU				
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D				
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	97 812	4F	140 715	4G	124 587	4H	113 940
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J		4K		4L		4M	
	Provisions pour amendes et pénalités	4N		4P		4R		4S	
	Provisions pour pertes de change	4T		4U		4V		4W	
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X		4Y		4Z		5A	
	Provisions pour impôts (1)	5B		5C		5D		5E	
	Provisions pour renouvellement des immobilisations*	5F		5H		5J		5K	
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO		EP		EQ		ER	
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R		5S		5T		5U	
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V		5W		5X		5Y	
	TOTAL II	5Z	97 812	TV	140 715	TW	124 587	TX	113 940
Provisions pour dépréciation	- incorporelles	6A		6B		6C		6D	
	- corporelles	6E		6F		6G		6H	
	sur - titres mis en équivalence	Ø2		Ø3		Ø4		Ø5	
	- titres de participation	9U		9V		9W		9X	
	- autres immobilisations financières (1)*	Ø6		Ø7		Ø8		Ø9	
	Sur stocks et en cours	6N	1 256 019	6P		6R	12 519	6S	1 243 500
	Sur comptes clients	6T		6U	334 000	6V		6W	334 000
	Autres provisions pour dépréciation (1)*	6X		6Y		6Z		7A	
TOTAL III	7B	1 256 019	TY	334 000	TZ	12 519	UA	1 577 500	
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)	7C	1 353 831	UB	474 715	UC	137 106	UD	1 691 440	
			- d'exploitation	UE	555 743	UF	218 134		
Dont dotations et reprises			- financières	UG		UH			
			- exceptionnelles	UJ		UK			

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I. 10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

COPIE CERTIFIEE
CONFORME
A L'ORIGINAL

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise :		RECIF TECHNOLOGIES		Néant <input type="checkbox"/>			
CADRE A		ÉTAT DES CRÉANCES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'un an 3	
DE L'ACTIF IMMOBILISÉ	Créances rattachées à des participations	UL		UM		UN	
	Prêts (1) (2)	UP		UR		US	
	Autres immobilisations financières	UT	35 144	UV		UW	35 144
DE L'ACTIF CIRCULANT	Clients douteux ou litigieux	VA	334 000			334 000	
	Autres créances clients	UX	1 697 817	1 697 817			
	Créance représentative de titres (Provision pour dépréciation prêts ou remis en garantie * (antérieurement constituée) UO	ZI					
	Personnel et comptes rattachés	UY					
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	UZ					
	État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	VM				
		Taxe sur la valeur ajoutée	VB	30 513	30 513		
		Autres impôts, taxes et versements assimilés	VN				
		Divers	VP				
	Groupe et associés (2)	VC	3 009 156			3 009 156	
	Débiteurs divers (dont créances relatives à des opérations de pension de titres)	VR					
	Charges constatées d'avance	VS	192 384	192 384			
	TOTAUX		VT	5 299 014	VU	1 920 714	VV
RENVIS	(1) Montant des - Prêts accordés en cours d'exercice	VD					
	- Remboursements obtenus en cours d'exercice	VE					
	(2) Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)	VF					
CADRE B		ÉTAT DES DETTES		Montant brut 1	A 1 an au plus 2	A plus d'1 an et 5 ans au plus 3	A plus de 5 ans 4
Emprunts obligataires convertibles (1)	7Y						
Autres emprunts obligataires (1)	7Z						
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (1)	à 1 an maximum à l'origine	VG					
	à plus d'1 an à l'origine	VH					
Emprunts et dettes financières divers (1) (2)	8A	114 067			114 067		
Fournisseurs et comptes rattachés	8B	1 834 482	1 834 482				
Personnel et comptes rattachés	8C	284 605	284 605				
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8D	217 453	217 453				
État et autres collectivités publiques	Impôts sur les bénéfices	8E					
	Taxe sur la valeur ajoutée	VW					
Obligations cautionnées		VX					
	Autres impôts, taxes et assimilés	VQ	19 773	19 773			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	8J						
Groupe et associés (2)	VI	350 832	350 832				
Autres dettes (dont dettes relatives à des opérations de pension de titres)	8K	21 184	21 184				
Dette représentative de titres empruntés ou remis en garantie*	ZZ						
Produits constatés d'avance	8L						
TOTAUX		VY	2 842 396	VZ	2 728 329	114 067	
RENVIS	(1) Emprunts souscrits en cours d'exercice	VJ		(2) Montant des divers emprunts et dettes contractés auprès des associés personnes physiques	VL		
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	VK					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : RECIF TECHNOLOGIES		Formulaire déposé au titre de l'IR		ET	Néant <input type="checkbox"/> *		Exercice N, clos le : 31/12/2023			
I. RÉINTÉGRATIONS							BÉNÉFICE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Rémunération du travail de l'exploitant (entreprises IR) ou des associés de sociétés							WA	3 469 198		
Charges non admises en déduction du résultat fiscal	Avantages personnels non déductibles* (sauf amortissements à porter ligne ci-dessous)		WD	Amortissements excédentaires (art.39-4 du C.G.I.) et autres amortissements non déductible		WE	916	XE	1 200	
	Autres charges et dépenses somptuaires (art. 39-4 du C.G.I.)		WF	Taxe sur les véhicules des sociétés (entreprises à l'IS)		WG	284			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option		RA	Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D)		RB		XW		
	Provisions et charges à payer non déductibles (cf. tableau 2058-B, cadre III)		WI	Charges à payer liées à des états et territoires non coopératifs non déductibles (cf 2067-BIS)		XX				
	Amendes et pénalités		WJ	Charges financières (art. 39-1-3° et 212 bis)*		XZ		XY		
	Réintégrations prévues à l'article 155 du CGI *									
Impôt sur les sociétés (cf. page 9 de la notice 2032-NOT-SD)							I7	446 273		
Quote-part	Bénéfices réalisés par une société de personnes ou un GIE		WL	Résultats bénéficiaires visés à l'article 209 B du CGI		L7		K7		
RÉGIMES D'IMPOSITION PARTICULIERS ET IMPOSITIONS DIFFÉRÉES	Moins-values nettes à long terme		- imposées aux taux de 15% ou de 19% (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						IS	
			- imposées aux taux de 0 %							
	Fraction imposable des plus-values réalisées au cours d'exercices antérieurs*		- Plus-values nettes à court terme						WN	
		- Plus-values soumises au régime des fusions						WO		
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								XR		
Réintégrations diverses à détailler sur feuillet séparé DONT *		Intérêts excédentaires (art.39-1-3e et 212 du C.G.I.)		SU	Zones d'entreprises* (activité exonérée)		SW	WQ	47	
					Quote-part de 12% des plus-values à taux zéro		M8			
Réintégration des charges affectées aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y1		
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage								Y3		
							TOTAL I	WR	3 916 717	
II. DÉDUCTIONS							PERTE COMPTABLE DE L'EXERCICE			
Quote-part dans les pertes subies par une société de personnes ou un G.I.E.*										
Provisions et charges à payer non déductibles, antérieurement taxées, et réintégrées dans les résultats comptables de l'exercice (cf. tableau 2058-B-SD, cadre III)										
Régimes d'imposition particuliers et impositions différées	Plus-values nettes à long terme		- imposées au taux de 15 % (12,8% pour les entreprises soumises à l'impôt sur le revenu)						WV	
			- imposées au taux de 0 %							
			- imposées au taux de 19 %						WH	
			- imputées sur les moins-values nettes à long terme antérieures						WP	
			- imputées sur les déficits antérieurs						WW	
	Autres plus-values imposées au taux de 19 %								XB	
Fraction des plus-values nettes à court terme de l'exercice dont l'imposition est différée*								I6		
Régime des sociétés mères et des filiales* Produit net des actions et parts d'intérêts		Quote-part des frais et charges restant imposable à déduire des produits nets de participation		2A	7 566			WZ		
Produits de participations inéligibles au régime des sociétés mères déductibles à hauteur de 99 % (art. 233 B du CGI)								XA	128 628	
Déduction autorisée au titre des investissements réalisés dans les collectivités d'outre-mer*.								ZX		
Majoration d'amortissement*								ZY		
Mesures d'incitation	Abattement sur le bénéfice et exonérations*	Entreprises nouvelles - (Reprise d'entreprises en difficulté 44 septies)		K9	Entreprises nouvelles 44 septies		L2	Jeunes entreprises innovantes (art.44 septies A)		L5
		ZFUI-TE (art.44 octies A)		OV	Société au statut de société immobilière octies (art. 208C)		K3	Zone de reconstruction de la déficence (44 terdecies)		PA
		Bassin urbain à dynamiser (art 44 sexdecies)		PP	Bassin d'emploi à redynamiser (art.44 dodécies)		IF	Zone à double activité nouvelle génération (art. 44 quaterdecies)		XC
					Zone de revitalisation rurale (44 quinquedecies)		PC	Zone de développement prioritaire (art. 44 septedecies)		PB
Écarts de valeurs liquidatives sur OPC* (entreprises à l'IS)								XS		
Déductions diverses à détailler sur feuillet séparé		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies)		X9	Dont déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 decies E)		YH	1 103		
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies A)		YA	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies C)		YC			
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies B)		YB	Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies D)		YD			
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies F)		YI	Créance dégagee par le report en arrière de déficit		ZI			
		Dont déduction exceptionnelle (art. 39 decies G)		YL						
Déduction des produits affectés aux activités éligibles au régime de taxation au tonnage								Y2		

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME
À L'ORIGINAL

III. RÉSULTAT FISCAL			TOTAL II	XH	129 731
Résultat fiscal avant imputation des déficits reportables :	bénéfice (I moins II)	XI	3 786 986	XJ	
	déficit (II moins I)				
Déficit de l'exercice reporté en arrière (entreprises à l'IS) *		ZL			
Déficits antérieurs imputés sur les résultats de l'exercice (entreprises à l'IS) *				XL	
RÉSULTAT FISCAL	BÉNÉFICE (ligne XN) ou DÉFICIT reportable en avant (ligne XO)	XN	3 786 986	XO	

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 NOT-SD

**COPIE CERTIFIEE
CONFORME
A L'ORIGINAL**



Désignation de l'entreprise <u>RECIF TECHNOLOGIES</u>		Néant <input type="checkbox"/> *	
I. SUIVI DES DÉFICITS			
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		K4	
Déficits transférés de plein droit (art. 209-II-2 du CGI)	K4 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice (2)	K4 ter
Déficits imputés (total lignes XB et XL du tableau 2058-A)		K5	
Déficits reportables (différence K4 + K4Bis - K5)		K6	
Déficit de l'exercice (tableau 2058A, ligne XO)		YJ	
Total des déficits restant à reporter (somme K6 + YJ)		YK	
II. INDEMNITÉS POUR CONGÉS À PAYER, CHARGES SOCIALES ET FISCALES CORRESPONDANTES			
Montant déductible correspondant aux droits acquis par les salariés pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 1er du CGI, dotations de l'exercice		ZT	199 919
III. PROVISIONS ET CHARGES À PAYER, NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT			
(à détailler sur feuillet séparé)		Dotations de l'exercice	Reprises sur l'exercice
Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes non déductibles pour les entreprises placées sous le régime de l'article 39-1. 1e bis Al. 2 du CGI *		ZV	ZW
Provisions pour risques et charges *			
		8X	8Y
		8Z	9A
		9B	9C
Provisions pour dépréciation *			
		9D	9E
		9F	9G
		9H	9J
Charges à payer			
		9K	9L
		9M	9N
		9P	9R
		9S	9T
TOTAUX (YN = ZV à 9S) et (YO = ZW à 9T)		YN	YO
à reporter au tableau 2058-A :		↓ ligne WI	↓ ligne WU

CONSÉQUENCES DE LA MÉTHODE PAR COMPOSANTS (art. 237septies du CGI)

Montant de la réintégration ou de la déduction	Montant au début de l'exercice		Imputations	Montant net à la fin de l'exercice
	L1			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
 (1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne YK du tableau 2058 B déposé au titre de l'exercice précédent.
 (2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le mmontant du transfert).

COPIE CERTIFIEE
CONFORME
A L'ORIGINAL

Désignation de l'entreprise RECIF TECHNOLOGIES										Néant <input type="checkbox"/> *					
ORIGINES	Report à nouveau figurant au bilan de l'exercice antérieur à celui pour lequel la déclaration est établie	OC	5 058 667	AFFECTATIONS	Affectations aux réserves	- Réserves légales	ZB								
						- Autres réserves	ZD								
	Résultat de l'exercice précédant celui pour lequel la déclaration est établie	OD	2 649 482		Dividendes		ZE	1 200 000							
	Prélèvements sur les réserves	OE			Autres répartitions		ZF								
	TOTAL I	OF	7 708 149		Report à nouveau		ZG	6 508 149							
										TOTAL II		ZH	7 708 149		
RENSEIGNEMENTS DIVERS										Exercice N :					
ENGAGEMENTS	— Engagements de crédit-bail mobilier (précisez le prix de revient des biens pris en crédit-bail) J7										YQ				
	— Engagements de crédit-bail immobilier										YR				
	— Effets portés à l'escompte et non échus										YS				
DETAILS DES POSTES AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES	— Sous-traitance										YT	317 582			
	— Locations, charges locatives et de copropriété (dont montant des loyers des biens pris en location pour une durée > 6 mois) J8										XQ	125 864			
	— Personnel extérieur à l'entreprise										YU	18 984			
	— Rémunérations d'intermédiaires et honoraires (hors rétrocessions)										SS	1 467 608			
	— Rétrocessions d'honoraires, commissions et courtages										YV				
	— Autres comptes (dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles) ES										ST	404 892			
	Total du poste correspondant à la ligne FW du tableau n° 2052										ZJ	2 334 930			
IMPÔTS ET TAXES	— Taxe professionnelle*, CFE, CVAE										YW	54 814			
	— Autres impôts, taxes et versements assimilés (dont taxe intérieure sur les produits pétroliers) ZS										9Z	62 284			
	Total du compte correspondant à la ligne FX du tableau n° 2052										YX	117 098			
T.V.A.	— Montant de la T.V.A. collectée										YY	23 126			
	— Montant de la T.V.A. déductible comptabilisée au cours de l'exercice au titre des biens et services ne constituant pas des immobilisations										YZ	168 075			
DIVERS	— Montant brut des salaires (cf. dernière déclaration annuelle souscrite au titre des salaires DADS de l'année N)*										OB	1 797 273			
	— Montant de la plus-value constatée en franchise d'impôt lors de la première option pour le régime simplifié d'imposition*										OS				
	— Taux d'intérêt le plus élevé servi aux associés à raison des sommes mises à la disposition de la société *										ZK	%			
	— Numéro de centre de gestion agréé* XP										— Filiales et participations: (Liste au 2059-G prévu par art.38 II de l'ann. III au CGI) Si oui cocher 1 sinon 0		ZR		
	— Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice										RG				
	— Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI										RH				
RÉGIME DE GROUPE *	Société : résultat comme si elle n'avait jamais été membre du groupe. JA		3 786 986	Plus-values à 15% JK		Plus-values à 0% JL									
				Plus-values à 19% JM		Imputations JC									
	Groupe : résultat d'ensemble. JD		2 372 390	Plus-values à 15% JN		Plus-values à 0% JO									
				Plus-values à 19% JP		Imputations JF									
Si vous relevez du régime de groupe : indiquer 1 si société mère, 2 si société filiale										JH	2	N° SIRET de la société mère du groupe		JJ	90304150700026

(1) Ce cadre est destiné à faire apparaître l'origine et le montant des sommes distribuées ou mises en réserve au cours de l'exercice dont les résultats font l'objet de la déclaration. Il ne concerne donc pas, en principe, les résultats de cet exercice mais ceux des exercices antérieurs, qu'ils aient ou non déjà fait l'objet d'une précédente affectation.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032 (et dans la notice n° 2058-NOT pour le régime de groupe)

**COPIE CERTIFIÉE
CONFORME
A L'ORIGINAL**

Désignation de l'entreprise : RECIF TECHNOLOGIES Néant *

A - DÉTERMINATION DE LA VALEUR RÉSIDUELLE

Nature et date d'acquisition des éléments cédés* ①	Valeur d'origine* ②	Valeur nette réévaluée* ③	Amortissements pratiqués en franchise d'impôt ④	Autres amortissements* ⑤	Valeur résiduelle ⑥
I - Immobilisations *	1				
	2				
	3				
	4				
	5				
	6				
	7				
	8				
	9				
	10				
	11				
	12				

B - PLUS-VALUES, MOINS-VALUES

Qualification fiscale des plus et moins-values réalisées *

Prix de vente ⑦	Montant global de la plus value ou de la moins-value ⑧	Court terme ⑨	Long terme ⑩			Plus-values taxables à 19% (1) ⑪
			19%	15 % ou 12,8 %	0 %	
I - Immobilisations *	1					
	2					
	3					
	4					
	5					
	6					
	7					
	8					
	9					
	10					
	11					
	12					

II - Autres éléments

13	Fraction résiduelle de la provision spéciale de réévaluation afférente aux éléments cédés	+				
14	Amortissements irrégulièrement différés se rapportant aux éléments cédés	+				
15	Amortissements afférents aux éléments cédés mais exclus des charges déductibles par une disposition légale	+				
16	Amortissements non pratiqués en comptabilité et correspondant à la déduction fiscale pour investissement, définie par les lois de 1966, 1968 et 1975, effectivement utilisée	+				
17	Provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme devenues sans objet au cours de l'exercice					
18	Dotations de l'exercice aux comptes de provisions pour dépréciation des titres relevant du régime des plus ou moins-values à long terme					
19	Divers (détail à donner sur une note annexe)*					
CADRE A : plus ou moins-value nette à court terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑫						
CADRE B : plus ou moins-value nette à long terme (total algébrique des lignes 1 à 19 de la colonne) ⑬		(A)	(B) (Ventilation par taux)			(C)
CADRE C : autres plus-values à long terme à 19% ⑭						

© Sage

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032
(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19% en application des articles 238 bis JA, 208 C et 210 E du CGI.

COPIE CERTIFIÉE
CONFORME
A L'ORIGINAL

13

AFFECTATION DES PLUS-VALUES À COURT TERME ET DES PLUS-VALUES DE FUSION OU D'APPORT

N° 2059-B-SD 2024

Désignation de l'entreprise : RECIF TECHNOLOGIES Formulaire déposé au titre de l'IR EU Néant

A ÉLÉMENTS ASSUJETTIS AU RÉGIME FISCAL DES PLUS-VALUES À COURT TERME

(à l'exclusion des plus-values de fusion dont l'imposition est prise en charge par les sociétés absorbantes) (cf. cadre B)

Table with 5 columns: Origine, Montant net des plus-values réalisées*, Montant antérieurement réintégré, Montant compris dans le résultat de l'exercice, Montant restant à réintégrer. Rows include Plus-values réalisées au cours de l'exercice and Plus-values réalisées au cours des exercices antérieurs.

B PLUS-VALUES RÉINTÉGRÉES DANS LES RÉSULTATS DES SOCIÉTÉS BÉNÉFICIAIRES DES APPORTS

Cette rubrique ne comprend pas les plus-values afférentes aux biens non amortissables ou taxées lors des opérations de fusion ou d'apport.

Plus-values de fusion, d'apport partiel ou de scission (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement) Plus-values d'apport à une société d'une activité professionnelle exercée à titre individuel (toutes sociétés)

Table with 5 columns: Origine des plus-values et date des fusions ou des apports, Montant net des plus-values réalisées à l'origine, Montant antérieurement réintégré, Montant rapporté au résultat de l'exercice, Montant restant à réintégrer. Includes a TOTAL row at the bottom.

© Sage

COPIE CERTIFIÉE CONFORME A L'ORIGINAL

Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise : RECIF TECHNOLOGIES Néant *

<p>❶ Entreprises soumises à l'impôt sur les sociétés</p> <p>❷ Entreprises soumises à l'impôt sur le revenu</p>	<p>Rappel de la plus ou moins-value de l'exercice relevant du taux de 15 %❶ ou 12,8 %❷ .</p> <p>Gains nets retirés de la cession de titres de sociétés à prépondérance immobilières non cotées exclus du régime du long terme (art. 219 I a sexies-0 bis du CGI)❶ .</p> <p>Gains nets retirés de la cession de certains titres dont le prix de revient est supérieur à 22,8 M€ (art. 219 I a sexies-0 du CGI)❶ .</p>
--	--

I - SUIVI DES MOINS-VALUES DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LE REVENU

Origine ①		Moins-values à 12,8 % ②		Imputations sur les plus-values à long terme de l'exercice imposables à 12,8 % ③		Solde des moins-values à 12,8 % ④	
		Moins-values nettes	N				
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

II - SUIVI DES MOINS-VALUES À LONG TERME DES ENTREPRISES SOUMISES À L'IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS*

Origine ①		Moins-values		Imputations sur les plus-values à long terme		Imputations sur le résultat de l'exercice ⑤	Solde des moins-values à reporter col. ⑥ = ② + ③ - ④ - ⑤ ⑥
		À 19 % ou à 15 % ②	À 19 % ou 15 % imputables sur le résultat de l'exercice ③	À 15 % ou à 19 % ④			
Moins-values nettes	N						
Moins-values nettes à long terme subies au cours des dix exercices antérieurs (montants restant à déduire à la clôture du dernier exercice)	N-1						
	N-2						
	N-3						
	N-4						
	N-5						
	N-6						
	N-7						
	N-8						
	N-9						
	N-10						

**COPIE CERTIFIÉE
CONFORME
A L'ORIGINAL**

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n°2032

15

RÉSERVE SPÉCIALE DES PLUS-VALUES A LONG TERME
RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS
 (personnes morales soumises à l'impôt sur les sociétés seulement)*

N° 2059-D-SD2024

Désignation de l'entreprise : <u>RECIF TECHNOLOGIES</u>		Néant <input checked="" type="checkbox"/> *				
I SITUATION DU COMPTE AFFECTÉ A L'ENREGISTREMENT DE LA RÉSERVE SPÉCIALE POUR L'EXERCICE N						
		Sous-comptes de la réserve spéciale des plus-values à long terme				
		taxées à 10 %	taxées à 15 %	taxées à 18 %	taxées à 19 %	taxées à 25 %
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice précédent (N - 1)	1					
Réserves figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'exercice	2					
TOTAL (lignes 1 et 2)	3					
Prélèvements opérés	4					
	5					
TOTAL (lignes 4 et 5)	6					
Montant de la réserve spéciale à la clôture de l'exercice (ligne 3 - ligne 6)	7					
II RÉSERVE SPÉCIALE DES PROVISIONS POUR FLUCTUATION DES COURS* (5^e, 6^e, 7^e alinéas de l'art. 39-1-5^e du CGI)						
montant de la réserve à l'ouverture de l'exercice ①	réserve figurant au bilan des sociétés absorbées au cours de l'année ②	montants prélevés sur la réserve		montant de la réserve à la clôture de l'exercice ⑤		
		donnant lieu à complément d'impôt ③	ne donnant pas lieu à complément d'impôt ④			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**COPIE CERTIFIÉE
 CONFORME
 A L'ORIGINAL**



Désignation de l'entreprise : RECIF TECHNOLOGIES		Néant <input type="checkbox"/> *	
Exercice ouvert le : 01012023		et clos le : 31122023	
		Durée en nombre de mois <input type="text" value="1"/> <input type="text" value="2"/>	
DECLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel : *	YP		
	dont apprentis YF		
	dont handicapés YG		
Effectifs affectés à l'activité artisanale	RL		
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises	OA	15 544 621	
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilés	OK		
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OL		
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges	OT		
	TOTAL 1 OX	15 544 621	
II - Autre produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OH	34 999	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation	OE	224 771	
Subventions d'exploitation reçues	OF	377 650	
Variation positive des stocks	OD	1 357 660	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée	OI		
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation	XT		
	TOTAL 2 OM	1 995 081	
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats	ON	7 853 411	
Variation négative des stocks	OQ		
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances	OR	2 165 316	
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	OS	125 864	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée	OZ		
Autres charges de gestion courante (hors quote-parts de résultat sur opérations faites en commun)	OW	11 104	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée	OU		
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois	O9		
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante	OY		
	TOTAL 3 OJ	10 155 695	
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la Valeur Ajoutée	TOTAL 1 + TOTAL 2 - TOTAL 3 OG	7 384 007	
V - Cotisation sur la Valeur Ajoutée des Entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF)	SA	7 384 007	
Cadre réservé au mono établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre			
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. la notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case SA, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD			
MONO ETABLISSEMENT au sens de la CVAE, cocher la case	EV		
Chiffre d'affaires de référence CVAE (reporté de la ligne OX, le cas échéant ajusté à 12 mois)	GX		
Effectifs au sens de la CVAE *	EY		
Chiffre d'affaires du groupe économique	HX		
Période de référence	GY	du	GZ au
Date de cessation	HR		

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes ON à OW des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne OE, portées en ligne OU.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2032-NOT-SD § Cotisation foncière des entreprises : qualification des effectifs.

N° de dépôt

[Empty box for deposit number]

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait détenant directement au moins 10% du capital de la société)

1 1 (1)

Néant []*

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 3

N° SIRET 4 8 3 3 4 1 5 9 0 0 0 0 3 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE RECIF TECHNOLOGIES

ADRESSE (voie) RUE DES BRIQUETIERS

CODE POSTAL 31703 VILLE BLAGNAC CEDEX

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes morales de l'entreprise P1 1 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P3 1300000

Nombre total d'associés ou actionnaires personnes physiques de l'entreprise P2 Nombre total de parts ou d'actions correspondantes P4

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :
Forme juridique SAS Dénomination ARCHIPEL DEVELOPPEMENT
N° SIREN (si société établie en France) 9 0 3 0 4 1 5 0 7 % de détention 100 Nb de parts ou actions 1300000
Adresse : N° 9 Voie RUE DES BRIQUETIERS
Code Postal 31703 Commune BLAGNAC Pays FR

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :
Titre (2) Nom patronymique Prénom(s)
Nom marital % de détention Nb de parts ou actions
Naissance : Date N° Département Commune Pays
Adresse : N° Voie
Code Postal Commune Pays

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.
(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame ou MLE pour Mademoiselle.
* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

COPIE CERTIFIÉE CONFORME A L'ORIGINAL

18

FILIALES ET PARTICIPATIONS

N° 2059-G-SD 2024

N° de dépôt

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont la société détient directement au moins 10% du capital)

 (1)Néant *

EXERCICE CLOS LE 3 1 1 2 2 0 2 3

N° SIRET 4 8 3 3 4 1 5 9 0 0 0 0 3 0

DÉNOMINATION DE L'ENTREPRISE RECIF TECHNOLOGIES

ADRESSE (voie) RUE DES BRIQUETIERS

CODE POSTAL 31703 VILLE BLAGNAC CEDEX

NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE P5 2

Forme juridique	SA	Dénomination	RECIF TECHNOLOGIES USA	N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	100		
Adresse :	N° 7	Voie	NANCY COURT SUITE 6	Code Postal	NY12590	Commune	WALLINGERS FALLS	Pays	US
Forme juridique	SA	Dénomination	RECIF TECHNOLOGIES TAIWAN	N° SIREN (si société établie en France)		% de détention	100		
Adresse :	N° 37	Voie	3F HINZU RD	Code Postal	300	Commune	HSINCHU CITY-TAIWAN	Pays	TW
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse :	N°	Voie	0	Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune		Pays	
Forme juridique		Dénomination		N° SIREN (si société établie en France)		% de détention			
Adresse :	N°	Voie		Code Postal		Commune		Pays	

© Sage

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

*Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

COPIE CERTIFIÉE
CONTRÔLÉE
A L'ORIGINAL

RECIF TECHNOLOGIES
Société par actions simplifiée
au capital de 1 300 000 euros
Siège social : 9 rue des Briquetiers
31703 BLAGNAC CEDEX
483341590 RCS TOULOUSE

PROCES-VERBAL DES DECISIONS

DE L'ASSOCIE

DU 25 JUIN 2024

**COPIE CERTIFIEE
CONFORME
A L'ORIGINAL**

Le 25 juin 2024, à Blagnac, au 9 rue des Briquetiers

L'Assemblée Générale Ordinaire s'est tenue au siège social, sur convocation faite par le Président, conformément aux statuts.

ARCHIPEL DEVELOPPEMENT,

SAS, au capital de 10 681 818 euros,
dont le siège social est 9 rue des Briquetiers 31703 BLAGNAC CEDEX,
immatriculée au registre du commerce et des sociétés sous le numéro 830852224 RCS TOULOUSE,
représentée par Laurent SALANQUEDA, Président

L'Associé unique de la Société RECIF TECHNOLOGIES,

Le Commissaire aux comptes, la société MAZARS,

Ont été régulièrement convoqués.

Conformément aux dispositions statutaires, il a été établi une feuille de présence à laquelle est annexé le vote par correspondance de l'associé.

La feuille de présence, certifiée sincère et véritable par le président, permet de constater que l'associé ayant voté, possède 1 300 000 actions, auxquelles sont attachés 1 300 000 droits de vote.

Le procès verbal de l'Assemblée est dressé par le Président, ARCHIPEL DEVELOPPEMENT, représentée par son Président, Monsieur Laurent SALANQUEDA.

Le Président a mis à la disposition de l'associé :

- Le texte des résolutions proposées par le Président à l'assemblée.
- La feuille de présence;
- Les comptes annuels (bilan, compte de résultat) de l'exercice clos le 31 Décembre 2023, établis par le Président
- Le rapport de gestion sur l'activité de la Société au cours dudit exercice, établis par le président ;
- Le rapport général du Commissaire aux comptes sur les comptes annuels,

Puis le Président déclare que son rapport, le texte des projets de résolutions proposées, le rapport du Commissaire aux comptes ainsi que tous les autres documents et renseignements prévus par la loi et les règlements ont été communiqués à l'associé unique, à compter de la convocation de l'assemblée et que la Société a fait droit aux demandes de documents qui lui ont été adressées.

Le Président rappelle l'ordre du jour :

Ordre du jour de l'assemblée Générale ordinaire:

- l'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 2023
- l'affectation des résultats de cet exercice
- le renouvellement de mandat du Commissaire aux comptes
- Pouvoirs en vue des formalités

PREMIERE RESOLUTION - APPROBATION DES COMPTES

L'associé unique, connaissance prise du rapport de gestion relatif à l'exercice clos le 31 Décembre 2023 et du rapport du Commissaire aux comptes, approuve les comptes annuels de cet exercice, tels qu'ils lui ont été présentés, lesdits comptes se soldant par un bénéfice de 3 469 198 euros.

Il approuve également les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans le rapport de gestion.

En conséquence, l'associé unique donne au Président quitus entier et sans réserve de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION - AFFECTATION DU RESULTAT - DISTRIBUTION DE DIVIDENDES

Affectation du résultat

L'associé unique décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 3 469 198 euros de la manière suivante :

Origine

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 3 469 198 euros.

Affectation

- Distribution de dividendes : 1 600 000 euros
- Report à nouveau créditeur : 1 869 198 euros

Dividendes antérieurs

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code Général des Impôts, il est rappelé les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices.

Exercice	Dividendes	par action
2022	1 200 000 €	soit 0,92 € par action
2021	2 000 000 €	soit 1,54 € par action
2020	1 200 000 €	soit 0,92 € par action

**COPIE CERTIFIEE
CONFORME
A L'ORIGINAL**



**TROISIEME RESOLUTION - RENOUELEMENT DU MANDAT DES COMMISSAIRES AUX
COMPTES**

L'Associé après avoir constaté que le mandat de la société MAZARS, Commissaire aux Comptes titulaire, arrivant à expiration, décide :

De renouveler la société MAZARS, domiciliée 298 allée du lac – GREEN PARK III, 31670 LABEGE, en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire, pour une période de six exercices, soit jusqu'à la décision de l'associé statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31/12/2029.

**QUATRIEME RESOLUTION - DELEGATION DE POUVOIR EN VUE D'ACCOMPLIR LES
FORMALITES**

L'associé unique délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités de publicité, ou de dépôt prévues par la loi.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'associé unique et le Président et répertorié sur le registre des décisions de l'associé unique.

Le Président, ARCHIPEL DEVELOPPEMENT
Représenté par Laurent SALANQUEDA



L'Associé, ARCHIPEL DEVELOPPEMENT
Représenté par Laurent SALANQUEDA



**COPIE CERTIFIEE
CONFORME
A L'ORIGINAL**





Green Park III
298, allée du Lac
31670 Labège

RECIF TECHNOLOGIES

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

**COPIE CERTIFIEE
CONFORME
A L'ORIGINAL**

RECIF TECHNOLOGIES

Société par actions simplifiée unipersonnelle
RCS : Toulouse 483 341 590

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2023

A l'associé unique de la société RECIF TECHNOLOGIES,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par décision de l'associé unique, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société RECIF TECHNOLOGIES relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1^{er} janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

**COPIE CERTIFIÉE
CONFORME
A L'ORIGINAL**

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

- Le paragraphe « Immobilisations » de la note « Principes comptables, méthodes d'évaluation » de l'annexe expose la méthode de comptabilisation des coûts de développement correspondant à la création d'outils de recherche.
- Le paragraphe « Stocks et encours », de la note « Principes comptables, méthodes d'évaluation » de l'annexe expose les méthodes de valorisation et dépréciation des stocks et encours.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Informations données dans le rapport de gestion et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés à l'associé unique.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D.441-6 du code de commerce.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, en cas

informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Le Commissaire aux comptes

Forvis Mazars

Labège, le 17 juin 2024

DocuSigned by:
François JAYR
FAA4C0E5611F446...

François JAYR

Associé

**COPIE CERTIFIÉE
CONFORME
A L'ORIGINAL**

Bilan Actif

RECIF TECHNOLOGIES

Période du 01/01/23 au 31/12/23
Edition du 17/06/24
Devise d'édition**COPIE CERTIFIÉE
CONFORME
A L'ORIGINAL**

RUBRIQUES	BRUT	Amortissements	Net (N) 31/12/2023	Net (N-1) 31/12/2022
CAPITAL SOUSCRIT NON APPELÉ				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de développement	533 657	280 848	252 809	
Concession, brevets et droits similaires	167 432	117 432	50 000	50 000
Fonds commercial				
Autres immobilisations incorporelles	131 733	131 140	593	4 151
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles				
TOTAL immobilisations incorporelles :	832 822	529 419	303 403	54 151
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriel	205 239	118 772	86 467	620 799
Autres immobilisations corporelles	580 652	538 190	42 462	30 103
Immobilisations en cours				
Avances et acomptes	8 186		8 186	
TOTAL immobilisations corporelles :	794 077	656 962	137 115	650 901
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES				
Participations évaluées par mise en équivalence				
Autres participations	101 000		101 000	101 000
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	35 144		35 144	35 144
TOTAL immobilisations financières :	136 144		136 144	136 144
ACTIF IMMOBILISÉ	1 763 043	1 186 381	576 662	841 196
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et approvisionnement	4 867 255	1 150 335	3 716 920	2 882 775
Stocks d'en-cours de production de biens	1 470 511	77 570	1 392 941	891 071
Stocks d'en-cours production de services				
Stocks produits intermédiaires et finis	47 938	15 595	32 343	24 740
Stocks de marchandises				
TOTAL stocks et en-cours :	6 385 704	1 243 500	5 142 204	3 798 586
CRÉANCES				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Créances clients et comptes rattachés	2 031 817	334 000	1 697 817	2 521 867
Autres créances	3 039 669		3 039 669	119 368
Capital souscrit et appelé, non versé				
TOTAL créances :	5 071 486	334 000	4 737 486	2 641 235
DISPONIBILITÉS ET DIVERS				
Valeurs mobilières de placement	6 000 000		6 000 000	
Disponibilités	3 099 941		3 099 941	8 896 004
Charges constatées d'avance	192 384		192 384	74 221
TOTAL disponibilités et divers :	9 292 325		9 292 325	8 970 225
ACTIF CIRCULANT	20 749 515	1 577 500	19 172 015	15 410 046
Frais d'émission d'emprunts à étaler				
Primes remboursement des obligations				
Écarts de conversion actif	216		216	247
TOTAL GÉNÉRAL	22 512 774	2 763 881	19 748 893	16 251 490

Bilan Passif

RECIF TECHNOLOGIES

 Période du 01/01/23 au 31/12/23
 Edition du 17/06/24
 Devise d'édition

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2023	Net (N-1) 31/12/2022
SITUATION NETTE		
Capital social ou individuel dont versé 1 300 000	1 300 000	1 300 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...		
Écarts de réévaluation dont écart d'équivalence		
Réserve légale	200 000	200 000
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	6 508 149	5 058 667
Résultat de l'exercice	3 469 198	2 649 482
TOTAL situation nette :	11 477 347	9 208 149
SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT		
PROVISIONS RÉGLEMENTÉES		
CAPITAUX PROPRES	11 477 347	9 208 149
Produits des émissions de titres participatifs		
Avances conditionnées		
AUTRES FONDS PROPRES		
Provisions pour risques	113 940	97 812
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	113 940	97 812
DETTES FINANCIÈRES		
Emprunts obligataires convertibles		
Autres emprunts obligataires		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		
Emprunts et dettes financières divers	464 899	48 886
TOTAL dettes financières :	464 899	48 886
AVANCES ET ACOMPTES RECUS SUR COMMANDES EN COURS	5 315 210	5 058 416
DETTES DIVERSES		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 834 482	1 298 065
Dettes fiscales et sociales	521 831	496 921
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	21 184	35 520
TOTAL dettes diverses :	2 377 497	1 830 506
PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE		7 722
DETTES	8 157 606	6 945 529
Ecarts de conversion passif		
TOTAL GÉNÉRAL	19 748 893	16 251 490

**COPIE CERTIFIÉE
CONFORME
A L'ORIGINAL**

Compte de Résultat (Première Partie)

RECIF TECHNOLOGIES

Période du 01/01/23 au 31/12/23
 Edition du 17/06/24
 Devise d'édition

RUBRIQUES	France	Export	Net (N) 31/12/2023	Net (N-1) 31/12/2022
Ventes de marchandises				
Production vendue de biens	105 089	15 210 464	15 315 553	11 546 649
Production vendue de services	9 350	219 718	229 068	188 881
Chiffres d'affaires nets	114 439	15 430 182	15 544 621	11 735 530
Production stockée			590 501	(45 432)
Production immobilisée			224 772	612 319
Subventions d'exploitation			377 650	408 900
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges			229 267	114 744
Autres produits			34 999	9 769
PRODUITS D'EXPLOITATION			17 001 811	12 835 830
CHARGES EXTERNES				
Achats de marchandises [et droits de douane]				
Variation de stock de marchandises				
Achats de matières premières et autres approvisionnements			7 809 661	5 789 675
Variation de stock [matières premières et approvisionnements]			(767 159)	(787 662)
Autres achats et charges externes			2 334 930	1 775 392
TOTAL charges externes :			9 377 432	6 777 405
IMPOTS, TAXES ET VERSEMENTS ASSIMILÉS			117 098	129 135
CHARGES DE PERSONNEL				
Salaires et traitements			1 848 754	1 716 592
Charges sociales			813 520	774 384
TOTAL charges de personnel :			2 662 273	2 490 975
DOTATIONS D'EXPLOITATION				
Dotations aux amortissements sur immobilisations			602 496	567 079
Dotations aux provisions sur immobilisations				
Dotations aux provisions sur actif circulant			415 028	13 950
Dotations aux provisions pour risques et charges			140 715	135 104
TOTAL dotations d'exploitation :			1 158 239	716 134
AUTRES CHARGES D'EXPLOITATION			11 104	7 952
CHARGES D'EXPLOITATION			13 326 145	10 121 601
RÉSULTAT D'EXPLOITATION			3 675 666	2 714 229

**COPIE CERTIFIÉE
 CONFORME
 À L'ORIGINAL**



Compte de Résultat (Seconde Partie)

RECIF TECHNOLOGIES

Période du 01/01/23 au 31/12/23
 Edition du 17/06/24
 Devise d'édition

RUBRIQUES	Net (N) 31/12/2023	Net (N-1) 31/12/2022
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	3 675 666	2 714 229
Bénéfice attribué ou perte transférée Perte supportée ou bénéfice transféré		
PRODUITS FINANCIERS		
Produits financiers de participation	136 194	141 505
Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé		
Autres intérêts et produits assimilés	0	0
Reprises sur provisions et transferts de charges		
Différences positives de change		
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement	177 809	3 905
	314 003	145 410
CHARGES FINANCIÈRES		
Dotations financières aux amortissements et provisions		
Intérêts et charges assimilées	40	7
Différences négatives de change	15 048	3 822
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement		
	15 087	3 829
RÉSULTAT FINANCIER	298 916	141 581
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPOTS	3 974 582	2 855 810
PRODUITS EXCEPTIONNELS		
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	59 715	
Produits exceptionnels sur opérations en capital	1 193	
Reprises sur provisions et transferts de charges		
	60 908	
CHARGES EXCEPTIONNELLES		
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion		
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	1 193	
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
	1 193	
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	59 715	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise	118 826	108 662
Impôts sur les bénéfices	446 273	97 666
TOTAL DES PRODUITS	17 376 723	12 981 240
TOTAL DES CHARGES	13 907 525	10 331 759
BÉNÉFICE OU PERTE	3 469 198	2 649 482

**COPIE CERTIFIÉE
 CONFORME
 A L'ORIGINAL**



ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS DE RECIF TECHNOLOGIES SAS

9 RUE DES BRIQUETIERS

BP 20096
31703 BLAGNAC CEDEX
TEL. 05.62.13.47.47

1. FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les états financiers présentés correspondent à un exercice social de 12 mois du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023.

RECIF TECHNOLOGIES a généré en 2023 un chiffre d'affaires de 15 545 K€ supérieur de 32% à celui de 2022 (11 736 K€). Les Ventes en Chine et en Corée représentent 80% du chiffre d'affaires dont 49% en Chine. Nous avons perçu des acomptes pouvant aller jusqu'à 50% du montant des commandes chinoises, ce qui nous a permis de sécuriser nos approvisionnements de composants pour notre production 2023 mais également pour 2024. A noter que l'année 2022, avait été pénalisée par 2 mois d'arrêt de production, liés aux difficultés d'approvisionnement.

La demande client reste très soutenue, particulièrement en Chine.

Le nombre de machines vendues est de 81 dont 43 COMPACT SORTER G5+2LP, 37 COMPACT SORTER G5+4LP et 1 SMART SORTER, contre 66 machines en 2022.

Depuis le 14 décembre 2023, le Groupe Recif Technologies, dont ARCHIPEL Développement est la maison mère a été intégralement cédé au groupe Accuron Technologies. Nous continuerons à opérer sous le nom de Recif Technologies. Accuron Technologies est un groupe mondial de technologie et d'ingénierie de précision dont le siège est à Singapour. Fondé en 1981, c'est un groupe international détenu par Temasek, dont les compétences principales sont la fabrication de précision, la conception de systèmes et l'intégration de systèmes, et qui est présent sur les principaux marchés d'Asie, d'Europe et des États-Unis.

RECIF Technologies a poursuivi en 2023 ses efforts de recherche développement, axés sur les substrats de natures différentes pour le marché des sorters et des OEM 300 mm (EFEM), afin d'augmenter ses parts de marché en Europe sur les exercices à venir. Les travaux réalisés dans les projets ECSEL IT2 et ECSEL ID2PPAC concernent la technologie du 2nm et notamment le développement d'un système capable de manipuler des substrats avec des caractéristiques différents et l'intégration d'un module d'inspection sur un noeud à 2nm. Ces projets démarrés respectivement en 2020 et 2021 se sont poursuivis en 2023.

RECIF Technologies a réalisé en 2023 des travaux de recherche dans le cadre du projet KTD 14ACMOS, qui a débuté le 1^{er} décembre 2022 ainsi que sur le projet KDT14AMI a débuté le 1^{er} mai 2023. Ces deux projets visent le noeud 1.4 nm (14 A), et s'appuient sur les enseignements d'IT2 et d'ID2PPAC pour la technologie du 2nm. RECIF Technologies a été sélectionnée dans le cadre du Call KTD 2023 pour le projet 10ACE qui débutera le 1^{er} Mai 2024.

2. PRINCIPES COMPTABLES, METHODES D'EVALUATION

Les comptes ont été établis conformément aux dispositions du règlement de l'ANC 2023-05 du 10 novembre 2023 modifiant le règlement ANC n° 2014-03 relatif au plan comptable général.

Les principes suivants ont notamment été appliqués : prudence, indépendance des exercices, continuité de l'exploitation.

**COPIE CERTIFIEE
CONFORME
A L'ORIGINAL**

- **Immobilisations**

Les immobilisations de toutes natures sont comptabilisées à leur coût d'acquisition ou d'apport, abstraction faite de toute charge financière.

Les amortissements sont généralement calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations selon les méthodes suivantes :

- Brevets.....	1 à 5 ans en linéaire
- Logiciels.....	1 à 3 ans en linéaire
- Installations techniques, matériel & outillages.....	3 à 10 ans en linéaire ou dégressif
- Installations & aménagements.....	3 à 10 ans en linéaire
- Matériel de transport.....	4 à 5 ans en linéaire
- Matériel de bureau & informatique.....	1 à 3 ans en linéaire ou dégressif

En 2023, nous avons activé des nouveaux coûts de développement correspondant à des outils de recherche créés pour la recherche développement pour un montant de 225 K€, enregistrés en immobilisations incorporelles (Frais de développement) et amortis sur 3 ans. Le total d'amortissement de ces outils est de 281 K€ pour cet exercice.

Nous avons mis au rebut les outils créés en 2021 et relatifs à des projets de recherche clôturés à fin 2023. Ces outils étaient totalement amortis au 31 décembre 2022, la reprise d'amortissement constatée est de 286 k€.

- **Titres de participations**

La valeur brute des titres de participation correspond au coût historique d'acquisition des titres de sociétés. Un test de dépréciation sur les titres de participation inscrits à l'actif est réalisé à chaque clôture d'exercice. Lorsque la valeur d'usage des titres est inférieure à la valeur nette comptabilisée, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

- **Stocks**

Les stocks de la société sont constitués des catégories suivantes :

- Matières premières et approvisionnements,
- Produits finis
- En cours de fabrication

- **Matières premières et approvisionnements**

Cette catégorie comprend les matières premières (Aluminium, inox, plastiques spéciaux...) et les composants électroniques et mécaniques achetés, produits intermédiaires, hors produits finis.

Les matières premières et pièces achetées sont valorisées au coût moyen d'achat, majoré des frais accessoires inhérents à leur approvisionnement.

- **Produits finis**

Cette catégorie comprend des produits finis achetés ou fabriqués.

Les produits finis achetées sont valorisées au coût moyen d'achat, majoré des frais accessoires inhérents à leur approvisionnement.

- **En cours de fabrication**

Les produits en-cours de production sont valorisés en intégrant la quote-part de main d'œuvre calculée en fonction du niveau d'avancement dans la fabrication.

La valorisation des en cours est basée sur des gammes standards auxquelles sont appliquées des coûts opératoires qui correspondent uniquement aux coûts directs et indirects de production.

Les encours incluent également les stocks de matières et composants envoyés chez nos sous- traitants et entrant dans la fabrication des produits ou composants achetés.

**COPIE CERTIFIEE
CONFORME
A L'ORIGINAL**

- **Dépréciation des stocks**

Nous avons reconduits en 2023 les options de dépréciation prises depuis 2010 : nous avons maintenu la provision à 100% des stocks de produits 200 mm et les matières électroniques et mécaniques des robots 300 mm G3 qui ne seront plus lancés en fabrication, en y incluant les familles G5 et COMPACT SORTER G5+ V1 qui ne sont plus en production. La famille de produits G5 + V2/V3 n'est pas dépréciée ainsi que tous les achats de l'exercice en stocks à fin 2023, indépendamment de leur famille, les achats effectués étant destinés à la vente ou à la production.

- **Créances**

Les créances sont évaluées à leur valeur nominale. Elles sont dépréciées, le cas échéant, lorsque les valeurs d'inventaire sont inférieures à la valeur comptable.

La valeur d'inventaire est appréciée créance par créance en fonction du risque de non recouvrement.

- **Conversion des créances et dettes en devises**

Les créances et dettes en devises sont évaluées au dernier cours de change à la clôture de l'exercice. La différence entre la valeur issue du dernier cours de change et la valeur de comptabilisation est portée en écart de conversion actif ou passif. Une provision pour risque de change est constituée à hauteur des pertes de change latentes, hors créances et dettes intragroupes.

Toutefois, lorsqu'il existe des opérations libellées dans la même devise et dont les termes sont proches, le montant de la dotation est limité à l'excédent des pertes sur les gains latents de change.

- **Provision pour risques et charges**

Provision pour garantie accordée aux clients

La société accorde une garantie pièces et main d'œuvre sur l'ensemble de ses produits, garantie qui porte généralement sur des périodes de 12 à 36 mois. Cet engagement donne lieu à la clôture de l'exercice à une provision déterminée en fonction de l'analyse des coûts d'interventions engagés et des pièces expédiées dans le cadre de la garantie.

La provision pour garantie inclut ainsi principalement :

- les coûts de remplacement et d'expédition des pièces : ils sont pris en charge et comptabilisés par RECIF Technologies SAS,

- les frais de main d'œuvre liés aux interventions ou à la mise à disposition gratuite de techniciens sur site : ils sont pris en charge et comptabilisés au sein des filiales de distribution chargées du service après-vente. En l'absence de filiale de distribution les coûts de sous-traitance du support après vente sont supportés et comptabilisés par RECIF technologies SAS.

- **Autres provisions pour risques et charges**

Dans le cours normal de ses activités, la société peut faire l'objet de procédures contentieuses, de contrôles fiscaux, douaniers ou administratifs ou de litiges inhérents à ses activités. La société constitue une provision chaque fois qu'un risque constitue une obligation vis à vis d'un tiers et pour laquelle le passif probable peut être estimé avec une précision suffisante.

- **Chiffres d'affaires**

Le fait générateur correspond au transfert de propriété pour les ventes d'équipements et à la réalisation pour les prestations de services.

Le transfert de propriété et de risques dépend du type d'incoterm douanier utilisé lors de l'expédition des biens.

- **Résultat exceptionnel**

Les éléments exceptionnels correspondent aux produits et charges qui résultent de faits anormaux ou d'opérations clairement distinctes des activités de l'entreprise et qui ne devraient pas, en conséquence, survenir régulièrement mais plutôt de manière occasionnelle.

**COPIE CERTIFIÉE
CONFORME
A L'ORIGINAL**

3. NOTES SUR LES PRINCIPAUX POSTES DU BILAN (EN MILLIERS D'EUROS)

Note 3-1 : les immobilisations incorporelles

Valeurs brutes	2022	augmentation	diminution	2023
Frais de développement		820	286	534
Brevets	117			117
Logiciels	132			132
Autres immobilisations incorporelles	50			50
Immobilisations incorporelles	299	820	286	833
Amortissements - Provisions				
	2022	Dotation	Reprise	2023
Frais de développement		567	286	281
Brevets	117			117
Logiciels	128	4		131
Autres immobilisations incorporelles	0			0
Immobilisations incorporelles	245	570	286	529

Comme précisé dans les principes comptables appliqués aux immobilisations, nous avons activé les nouveaux coûts de développement correspondant à des outils de recherche créés pour la R&D pour un montant complémentaire 225 K€, enregistrés en immobilisations incorporelles et amortis sur 3 ans. Les frais de recherche des années précédentes ont été reclassés en immobilisations incorporelles pour une meilleure visibilité. Les outils de recherches 2021 complètement amortis au 31 décembre 2023 ont été mis au rebut. Le total du poste Frais de développement s'élève à 534 K€ à fin 2023. Les autres dépenses de recherche sont enregistrées en charges.

Note 3-2 : Les immobilisations corporelles

Valeurs brutes	2022	augmentation	diminution	2023
Inst. Techniques, matériel	135	70		205
Outillage industriel R&D	1 140		1 140	0
Installations générales	449			449
Matériel de transport	24		24	0
Autres immobilisations corporelles	95	36		131
Avances et acptes immobilisations corporelles		8		8
Immobilisations corporelles	1 843	114	1 164	794
Amortissements				
	2022	Dotation	Reprise	2023
Inst. Techniques, matériel	98	21		119
Outillage industriel R&D	556	283	839	0
Installations générales	431	7		437
Matériel de transport	19	3	22	0
Autres immobilisations corporelles	88	13		101
Immobilisations corporelles	1 193	326	861	657

Le poste d'immobilisation Outillage Industriel R&D à été reclassé en Immobilisation incorporelle.

**COPIE CERTIFIÉE
CONFORME
A L'ORIGINAL**



Note 3-3 : Les immobilisations financières

Valeurs brutes	2022	augmentation	diminution	2023
Titres de participations ⁽¹⁾	101			101
Créances rattachées à des participations	0			0
Dépôts et Cautionnements	35			35
Immobilisations financières	136	0	0	136

(1) Les titres de participations s'analysent de la façon suivante :

immobilisations financières	valeur brute	provision	valeur nette
RECIF Technologies USA	5		5
RECIF Technologies Taiwan	96		96
Immobilisations financières	101		101

Note 3-4 : Les stocks

Au 31 décembre 2023, les stocks se présentent de la façon suivante :

Stocks	Valeur brute	Provision	Valeur nette
stock matières et approvisionnements	4 867	1 150	3 717
stock en cours de production de biens	1 471	78	1 393
stock produits finis	48	16	32
Total au 31/12/2023	6 386	1 244	5 142
stock matières et approvisionnements	4 127	1 244	2 883
stock en cours de production de biens	891		891
stock produits finis	37	12	25
Total au 31/12/2022	5 055	1 256	3 799
stock matières et approvisionnements	741	-94	834
stock en cours de production de biens	579	78	502
stock produits finis	11	3	8
Variation	1 331	-13	1 344

La reprise de provision sur stock de 13 k€ en 2023 correspond à un ajustement en fonction des familles de produits dépréciée.

**COPIE CERTIFIEE
CONFORME
A L'ORIGINAL**



Note 3-5 : Les créances

Créances	Valeur brute	Provision	Valeur nette
Clients	2 032	334	1 698
Etat - TVA	31		31
Groupe compte courant	3 000		3 000
Groupe Intérêts CC	9		
Subventions/divers	0		0
Total au 31/12/2022	5 072	334	4 728
Total au 31/12/2021	3 151	0	3 151
Variation	1 921	334	1 578

- Les créances clients de 2 032 k€ ne sont pas à échéance pour l'essentiel et ne comportent pas de risques.
- Une provision sur créance a été constituée (334 K€). Elle concerne le client Global Foundries pour un retard de règlement d'acceptances machines, en raison d'un problème technique dont nous étudions la résolution.
- Une avance de trésorerie de RECIF Technologies vers Archipel Développement de 3 000 K€ a été réalisée le 11 décembre 2023, selon les termes de la convention d'avance en compte courant du 7 janvier 2022, des intérêts courus ont été constatés au taux d'intérêt légal au 31 décembre 2023 (9 k€).
- Les autres créances (31 K€) sont constituées essentiellement des comptes TVA déductible ou en attente de remboursement pour 25 k€.

Note 3-6 : Les comptes de régularisations

Les comptes de régularisation se composent :

- Pour l'ACTIF :
 - des charges constatées d'avance pour 192 K€ : il s'agit de charges d'exploitation récurrentes (loyers, assurances, commissions...) et de d'achats production.

Note 3-7 : Les provisions pour dépréciation

Provisions	2022	Dotations	Reprise	2023
Stocks	1 256		13	1 243
Créances clients	0	334		334
Total	1 256	334	13	1 578
	Exploitation	334	13	
Dont dotations et reprises	Financières	0	0	
	Exceptionnelles			

**COPIE CERTIFIÉE
CONFORME
A L'ORIGINAL**

Note 3-8 : Les capitaux propres

- Le capital social est de 1 300 000 €, soit 1 300 000 actions de 1 €, détenues par la société ARCHIPEL DEVELOPPEMENT.

Depuis le 1er janvier 2022, la société ARCHIPEL DEVELOPPEMENT est la société mère du groupe d'intégration fiscale constitué avec RECIF Technologies en application des articles 223 A et suivants du CGI.

Le résultat net de l'exercice est de 3 469 198 €, les capitaux propres sont de 11 477 347 € (9 208 149 € en 2022).

Tableau de variation des capitaux propres

RECIF TECHNOLOGIES (k€)	31/12/2022	Affectation du résultat 2022	Autres affectations	Résultat au 31/12/23	31/12/2022
Capital social	1 300				1 300
Réserve légale	200				200
Report à nouveau	5 059	1 449			6 508
Dividendes		1 200			
Résultat de l'exercice	2 649	-2 649		3 469	3 469
Capitaux propres	9 208	0	0	3 469	11 477

Note 3-9 : Les provisions pour risques et charges

Provisions pour risques et charges	2022	Dotation	Reprise	2023
Garantie Clients	98	141	125	114
Total	98	141	125	114

Note 3-10 : Les dettes

Dettes et autres fonds propres	2023	2022	Variation
Avance remboursable BPI	114	49	65
Compte intégration fiscale ARCHIPEL DEV.	351	0	351
Fournisseurs	1 834	1 298	536
Acomptes sur commandes en cours	5 315	5 058	257
Dettes fiscales et sociales (hors IS)	522	497	25
Autres dettes	21	36	-14
Total au 31 décembre	8 158	6 938	1 220

Points significatifs

- Nous avons une hausse de l'encours fournisseur lié au volume des commandes, n'avons pas de retards de règlement envers nos fournisseurs.
- Nous avons reçu en 2022 des acomptes sur commandes selon le détail suivant :

clients	EUROS	USD
ON SEMI (US)	112	124
AMAT (US)	56	61
SMSC P3 (CHINA)	1 760	
SIEN (CHINA)	3 312	
BULHER SMART EFEM (GERMANY)	74	
Total au 31 décembre 2023	5 315	

**COPIE CERTIFIEE
CONFORME
A L'ORIGINAL**

NOTES SUR LES PRINCIPAUX POSTES DU COMPTE DE RESULTAT (EN MILLIERS D'EUROS)**Note 4-1 : Le chiffre d'affaires**

Le chiffre d'affaires s'est élevé à 15 545 K€ en 2023, contre 11 736 K€ en 2022, soit +32 %.

Semestre CA semi	En k€	Var semestre %

1er semestre 2022	5 507	
2ème semestre 2022	6 228	13%
Total 2022	11 736	
1er semestre 2023	8 029	29%
2ème semestre 2023	7 515	-6%
Total 2023	15 545	32%

La société a réalisé 99% de ses ventes à l'exportation en 2023, dont 80% en Asie, 8% en Europe et en France (1 %) et 11% aux USA.

Le nombre de machines vendues est de 81 dont 43 COMPACT SORTER G5+2LP, 37 COMPACT SORTER G5+4LP et 1 SMART SORTER, contre 66 machines en 2022.

Note 4-2 : Autres produits d'exploitation

Détail du poste	En k€	% poste
Production stockée	591	41%
Production immobilisée	225	15%
Subventions	378	26%
Transferts de charges	11	1%
Reprises de provisions	218	15%
Produits divers	35	2%
Total	1 457	100%

La reprise de provision s'analyse par

Une reprise de dépréciation sur stocks de 93 K€

Une reprise de provision pour garantie clients de 125 k€.

La production stockée représente la variation des encours de productions et de produits finis au 31-12-2023.

Les transferts de charges sont des remboursements divers et avantages en nature.

Les subventions correspondent à des subventions reçues dans le cadre de nos projets collaboratifs européens, ainsi que des aides relatives à la conclusion de contrats d'apprentissage.

La production immobilisée de 225 K€ (achats et prestations) concerne l'activation des coûts de développement 2023 : Cf. § 2. Principes comptables, méthodes d'évaluation - Immobilisations

Note 4-3 : Le résultat financier

- Nous avons perçu en 2023 des dividendes de la filiale RT Taiwan pour 136 K€ net de la retenue à la source.
- Nous avons perçus des intérêts financiers sur des comptes à terme pour 178 k€.

Note 4-4 : Le résultat exceptionnel

- Nous avons passé en produit exceptionnel le reliquat de réserve de participation jamais réclamé (60 K€).

Note 4-5 : Impôts sur les bénéfices

Dans le cadre de l'intégration fiscale avec ARCHIPEL DEVELOPPEMENT, RECIF Technologies a calculé son résultat fiscal individuel, et a déterminé son impôt sur les sociétés 2023, qui s'élève à 947 k€. Nous avons également comptabilisé un crédit d'impôt recherche de 500 k€ au titre de l'exercice 2023, dont les modalités de calcul ont pris en compte l'amortissement des frais de recherche activés ainsi que les autres dépenses de recherche comme les années précédentes.

L'ensemble de ces éléments et les crédits d'impôts sont transmis à ARCHIPEL DEVELOPPEMENT afin de déterminer le résultat fiscal d'ensemble du groupe.

Répartition de l'impôt

**COPIE CERTIFIÉE
CONFORME
A L'ORIGINAL**

RESULTAT	AVANT IMPOTS	IS	CIR	RESULTAT NET
Résultat d'exploitation (+intéressement)	3 557	-947	500	3 111
Résultat Financier	299			299
Résultat Exceptionnel	60			60
Résultat de l'exercice	3 915	-947	500	3 469

Le résultat net

Le résultat net 2023 est un bénéfice de 3 469 198 €.

**COPIE CERTIFIEE
CONFORME
A L'ORIGINAL**



AUTRES INFORMATIONS (EN MILLIERS D'EUROS)

Note 5-1 : Etat des échéances des créances et des dettes

Postes	Valeur brute	à 1 an au plus	à plus d'un an
Actif immobilisé			
Dépôts et Cautionnements	35		35
Actif circulant			
Clients	2 032	1 698	334
Etat - TVA	31	31	
Autres créances- Groupe	3 009		3 009
Charges constatées d'avance	192	192	
Total	5 299	1 921	3 378
Postes	Valeur brute	à 1 an au plus	a plus d'un an
Dettes			
Emprunts et dettes diverses	114	0	114
Fournisseurs	1 834	1 834	
Dettes fiscales et sociales (hors IS)	502	502	
Autres dettes	20	20	
Autres dettes- Groupe Int. Fiscale	351	351	
Produits constatées d'avance	21	21	
Total	2 842	2 728	114

- **Honoraires des commissaires aux comptes** : ils s'élèvent pour l'exercice 2023 à un total de 25 K€.

Note 5-2 : Evolution de l'effectif

Effectif inscrits au	31/12/2021	31/12/2022	31/12/2023
RECIF Technologies France	42	42	46
Evolution séquentielle		0%	10%

Note 5-3 : Détail des charges à payer

nature	montants en K€
Fournisseurs factures non parvenues	35
Provision et charges pour congés payés	200
Autres Charges à payer	32
Intéressement à payer	119
Total des charges à payer	386

**COPIE CERTIFIEE
CONFORME
A L'ORIGINAL**



Note 5-4 : Postes concernant les entreprises liées

Les entreprises concernées sont :

- Les filiales du groupe RECIF Technologies, Taiwan et USA.
- La société mère, ARCHIPEL DEVELOPPEMENT

Postes Groupe RECIF TECHNOLOGIES	Valeur brute	Valeur nette
BILAN	-2 828	-2 828
Titres de participations	-101	-101
Clients	-113	-113
Comptes courants débiteurs CC Archipel	-3 009	-3 009
Comptes courants créditeurs IG Archipel	354	354
Fournisseurs	41	41
RESULTAT	0	2 750
Chiffre d'affaires		2 759
Produits financiers		-9
Achats matières et autres charges		-68

Note 5-5 : Tableau des filiales et participations

Filiales et participations	Capital en devises	Réserves et report à nouveau	Q/P du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus net en K€	Prêts et avances accordés par RTF	CA HT dernier exercice écoulé	Résultat dernier exercice clos
RECIF Tech USA	19 kUSD	490 kUSD	100%	5	0	2 734 kUSD	117 kUSD
RECIF Tech Taiwan	5 000 kntd	17 961 kntd	100%	96	0	52 293 kntd	2 920 kntd

Note 5-6 : Engagements hors bilan

Les engagements pour la retraite des salariés arrêtés au 31 décembre 2023 s'élèvent à 132 K€. Ces engagements ne sont pas enregistrés dans les comptes clos le 31 décembre 2023.

La méthode de calcul appliquée pour la détermination des engagements de retraite est la méthode dite « prospective », les hypothèses sont : âge de départ 67 ans, taux d'actualisation 3.4 %, charges sociales 42%, taux de turn over NC 1,C 2.

Note 5-7 : Evènements postérieurs à la clôture

Il n'y a pas eu d'évènements postérieurs à la clôture pouvant impacter les comptes 2023.

La visibilité sur notre carnet de commandes 2024 et également 2025, avec notamment le versement d'acomptes clients significatifs qui ont permis d'engager et de sécuriser des approvisionnements de composants, dont les délais de livraisons vont jusqu'en 2025.

Nous poursuivons le travail sur la résolution d'un problème technique sur les machines Global Foundries.

A ce jour, nous avons atteint la capacité maximale du site actuel en termes de production.

L'essentiel du carnet de commandes est constitué de clients chinois. Un renforcement de l'embargo américain pourrait avoir un impact sur l'avenir.

La machine compact step3 est entrée en production de masse en avril 2024.

Note 5-8 : Rémunération des Dirigeants

Cette information n'est pas disponible dans la mesure où elle permettrait d'identifier la situation personnelle des membres de la Direction.

**COPIE CERTIFIEE
CONFORME
A L'ORIGINAL**